



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/103/AC**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020**

**OBJET** : ACTION CULTURELLE

Régularisation concernant la facturation des opérations « Ecoles et Cinéma, collèges et cinéma et lycéens et cinéma » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020.

L'an deux mille vingt, le douze du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 octobre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

**Absents** : Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Gérard CESARI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Vincent GAMBINI à Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Marie-Antoinette CUCCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux affaires culturelles, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Suite à l'abandon de l'activité Cinéma par la SARL Le Studio Cinéma, le Conseil Municipal s'était prononcé par délibération n° 19/133/AC du 20 décembre 2019 sur la création d'un cinéma municipal.

Afin de permettre une continuité avec les engagements pris envers le monde scolaire, le cinéma municipal a diffusé quelques séances payantes durant le premier trimestre 2020.

De ce fait pour régulariser la situation financière, le Conseil Municipal propose de facturer à l'ensemble des acteurs des opérations « Ecoles et cinéma, Collèges et cinéma et Lycéens et cinéma », activités ayant eu lieu dans la salle du Centre Culturel, la facturation interviendra par l'application d'un tarif de 2,50 euros par élève, soit un montant total de 1.397,50 € pour la période précitée.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique,

Vu la délibération n° 19/133/AC du 20 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la régularisation concernant la facturation des opérations « Ecoles et cinéma, Collèges et cinéma et Lycéens et cinéma » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020.

**ARTICLE 2 :** d'approuver le montant de cette régularisation qui s'élève à 1.397,50 €.

**ARTICLE 3 :** Les recettes correspondantes font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :  
Chapitre 70 : Produits des services.  
Compte 7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

